

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif



Séance tenue le 2 juillet 2003

Numéro de la résolution CE03 1493

Numéro de dossier : 1032931021

<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme / des permis et de l'inspection
<b>Objet</b>	Présentation d'un avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme (Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (CO92 03386)) de manière à : 1) modifier une aire d'affectation pour «Commerce lourd» et la catégorie de hauteur et de densité «5A» en remplacement de l'aire d'affectation «Habitation» et de la catégorie de hauteur et de densité «1A» correspondant aux lots 1 055 905, 1 055 904, 1 004 130 et 1 050 673; à la limite ouest de l'arrondissement à la jonction entre le Collège Marie-Victorin et la voie ferrée. 2) attribuer une aire d'affectation aux terrains, au nord du boulevard Henri-Bourassa, depuis la limite ouest de l'arrondissement jusqu'au prolongement de l'avenue Marien, n'ayant jamais fait, depuis le redécoupage territorial, l'objet d'une affectation et d'une catégorie de densité, et ce dans le prolongement des affectations du sol et des catégories de limites des densités et hauteurs existantes ou prévues au point 1».

Il est

### RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles (CO92 03386) », afin de remplacer l'aire d'affectation « Habitation » et la catégorie de hauteur et de densité « 1A », par une aire d'affectation « Commerce lourd » et une catégorie de hauteur et de densité « 5A », pour les lots 1 055 905, 1 004 130, 1 050 673 et 1 055 904 du cadastre du Québec, situés à la limite ouest de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est, entre le collège Marie-Victorin et le boulevard Henri-Bourassa Est, et d'attribuer une aire d'affectation et une catégorie de hauteur et de densité aux terrains situés au nord du boulevard Henri-Bourassa, depuis la limite ouest de l'arrondissement jusqu'au prolongement de l'avenue Marien, de façon à prolonger vers le sud-est les aires d'affectation et les catégories de hauteur et de densité existantes, tel qu'illustré aux annexes A et B du projet de règlement;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
  - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1032931021  
40.001

Frank ZAMPINO

Président du comité exécutif

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Greffière